

OAP Transcommunale Blagis	2
OAP Transcommunale Blagis	3
OAP Transcommunale des castors	4
OAP Transcommunale des castors	5
OAP Transcommunale entrée de ville	6
OAP Transcommunale entrée de ville	7
OAP Transcommunale Gare Chatillon Montrouge	8
OAP Transcommunale Gare Chatillon Montrouge	9
OAP Transcommunale Parc de Sceaux	10
OAP Transcommunale Parc de Sceaux	11
OAP transcommunale Quatre Chemins	12
OAP transcommunale Quatre Chemins	13

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; L'OAP est composée de zones pavillonnaires, d'immeubles, de commerces et d'îlots boisés</p> <p>&gt; Le site se situe dans deux périmètres de monuments historiques de la Villa Larey et dans la maison Le Chalet Blanc.</p> <p>&gt; La zone présente également une entrée de ville peu qualitative et une entrée de ville à améliorer.</p>	<p>&gt;Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir. L'intérêt réside sur des alignements et des îlots boisés permettant l'accueil de la faune malgré une fragmentation importante.</p> <p>&gt;Aire d'influence : Le Nord de la zone est dans l'aire d'influence d'un réservoir de biodiversité multitrème, boisé et de milieux ouverts. L'Est de la zone est sous l'aire d'influence d'un espace relais boisé</p> <p>Arbres : présence d'arbres</p> <p>&gt;Jardin familial : Non</p> <p>&gt;Roselière : Non</p> <p>&gt;Zones humides : Non</p> <p>&gt;Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; L'OAP présente des risques potentiels sujette aux débordements de nappes et aux inondations des caves.</p> <p>&gt; Le risque de gonflements des argiles est forts au niveau de cette zone.</p> <p>&gt; Un risque de mouvement de terrain identifié est présent au Nord de l'OAP</p>	<p>&gt; Le site possède des sols anciennement pollués potentiellement en raison de dépôts de liquides inflammables et d'activités liées à la métallurgie.</p> <p>&gt; Des nuisances sonores sont présentes au niveau des axes routiers D75 et D74.</p> <p>&gt; 2 antennes sont présentes sur la zone</p> <p>&gt; Aucun espace vert n'est accessible à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>&gt; La zone de l'OAP intersecte des îlots de chaleur urbain moyens à forts</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
5 / 6	6 / 8



**OAP**

**Paysage/Patrimoine**

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

**TVB - Nature en Ville**

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitrème
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

**Risques naturels/Santé/Pollution**

- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

**55 - 65 dB**

**65 - 75 dB**

**75 - 80 dB**

Lignes aériennes RTE

Antennes ANFR

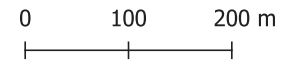
ICU (très forte vulnérabilité)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

25 / 34



OAP Transcommunale Blagis		Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences positives	Mesures de compensation
>[-] Banalisation des paysages par de nouvelles constructions destinées à l'habitat et activités économiques sans lien avec l'identité du territoire et nouvelles perceptions via de nouvelles infrastructures. > [-] Nouvelles formes urbaines potentiellement en discordance/ mauvaise insertion. >[-] Potentielle destruction d'éléments paysagers (arbre remarquable)	> [E] Préservation de l'identité des quartiers d'habitat (résidence Bas Coudraie, tissu pavillonnaire)	>[+] Création de nouveaux liens et de nouvelles circulations. >[+] Amélioration du cadre de vie et paysager >[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et sa mise en scène	
	Mesures de réduction		Mesures d'accompagnement
	>[R] Maîtrise de l'évolution du tissu urbain >[R] Tenir compte du périmètre MH dans le renouvellement du quartier des Blagis. >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti. >[R] revalorisation des espaces publics et affirmation de la présence du végétal en cœur d'îlot		En lien avec le travail de zonage sur les entrées de ville : >[A] Revaloriser les entrées de ville à améliorer et peu qualitatives.

Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Potentielle perturbation d'habitats naturels ou d'espèces par des constructions dans les aires d'influences des réservoirs écologiques > [-] Suppression d'espaces de nature en ville végétalisés en cœur d'îlot dans le cadre de nouvelles constructions	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[E] Prise en compte des aires d'influences écologiques du territoire
	Mesures de réduction
	> [R] Identification et prise en compte des espaces végétalisés existants en cœur d'îlot > [R] Végétalisation de la place des Ailantes
	Mesures de compensation
	Mesures d'accompagnement
Incidentes positives	Mesures d'accompagnement
>[+] Renforcement des espaces de nature en ville via la végétalisation de la place des Ailantes.	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[A] Mise en place d'espaces végétalisés en bordure de réservoirs écologiques.

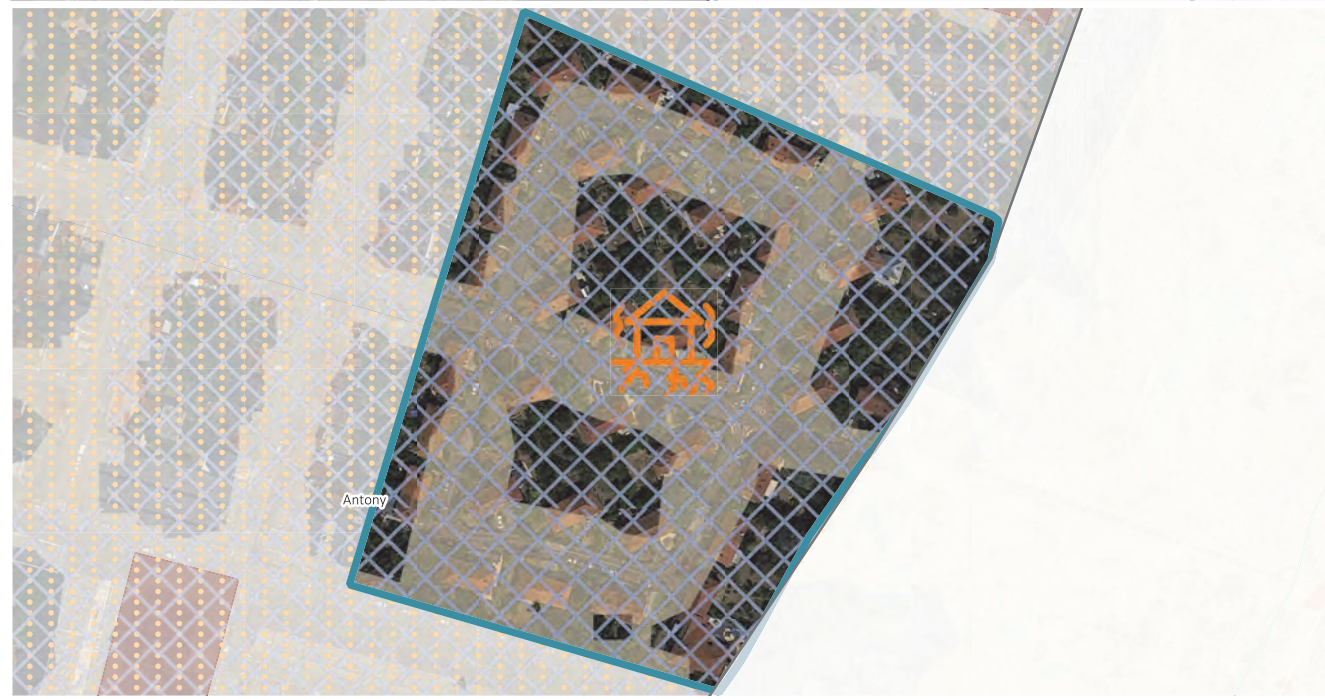
Risques naturels	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation potentielle de l'exposition des habitants et des usagers aux remontées de nappe >[-] Imperméabilisation des sols susceptibles d'aggraver l'aléa inondation et les pollutions >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	En lien avec les dispositions réglementaires >[E] Adaptations des constructions aux remontées de nappe pour limiter la vulnérabilité de la population. (cf. OAP thématique environnement/TVB) >[E] Prise en compte des risques d'inondation par remontées de nappes lors du choix de développement urbain et des usages. (cf. OAP thématique environnement/TVB)
	Mesures de réduction
	En lien avec les dispositions réglementaires : > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés (cf. OAP thématique environnement/TVB)
Incidentes positives	Mesures de compensation
	>[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain
	Mesures d'accompagnement
	En lien avec les dispositions réglementaires > [A] Tenir compte dans les nouvelles constructions du risque moyen de retrait gonflements des argiles > [A] Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle en désimperméabilisant les sols.

Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Génération de risques et pollutions supplémentaires par de nouvelles activités >[-] Aggravation de la pollution des sols suite au développement des pôles d'activités >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants accueillis	>[E] cf. OAP thématique environnement/TVB
	Mesures de réduction
	>[R] Prise en compte des risques technologiques lors des choix de développement >[R] cf. OAP thématique environnement/TVB
	En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique >[R] Maîtrise des émissions de GES dans les processus de construction >[R] Recyclage des matériaux >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collecte des déchets >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Incitation au Recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Optimisation des cycles des matériaux de construction
Incidentes positives	Mesures de compensation
	Mesures d'accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Ce lotissement pavillonnaire est situé entre Antony et Bourg la Reine. Cette zone possède des restrictions sur l'extension, la démolition, la surélévation du bâti, les toitures, les façades et les ouvertures pour conserver un patrimoine architectural.</p> <p>&gt; Ce site se situe dans le périmètre de l'ancien marché aux bestiaux.</p> <p>&gt; Deux entrées de ville à améliorer sont présentes</p>	<p>&gt;Continuités écologiques : Ce site ne présente pas de réservoir de biodiversité et de corridor . L'intérêt repose sur l'effet trame arbustive de ce secteur et du coeur d'îlots. Ce type de construction est propice à l'accueil du Moineau domestique et du Rougequeue noir.</p> <p>&gt;Aire d'influence : Ce site ne présente pas d'aire d'influence pour des réservoirs du territoire</p> <p>&gt;Arbres : présence d'arbres</p> <p>&gt;Jardin familial : Non</p> <p>&gt;Roselière : Non</p> <p>&gt;Zones humides : Non</p> <p>&gt;Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	1 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; L'Est de la zone possède des risques d'inondation par des remontées de nappes et l'Ouest de la zone possède des risques d'inondation des caves</p> <p>&gt; Ce site possède des risques forts de gonflement des argiles</p>	<p>&gt; 5% du territoire est exposé aux nuisances sonores en raison de la proximité avec la D920</p> <p>&gt; Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>&gt; L'OAP intersecte plusieurs îlots de chaleurs urbains moyens et forts.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	2 / 8



**OAP**

**Paysage/Patrimoine**

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

**TVB - Nature en Ville**

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

**Risques naturels/Santé/Pollution**

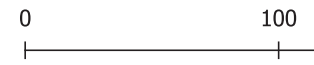
- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- ICPE
- SIS
- Basias
- Basol

**Nuisances**

- 55 - 65 dB
- 65 - 75 dB
- 75 - 80 dB
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale

14 / 34



OAP Transcommunale des castors		Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives		Mesures d'évitement	
Aucune incidence négative notoire			
		Mesures de réduction	
Incidences positives		Mesures de compensation	
>[+] Mise en valeur du patrimoine existant >[+] Augmentation/ Amélioration de la protection globale du patrimoine bâti du territoire.			
		Mesures d'accompagnement	
		En lien avec le travail de zonage sur les entrées de ville : >[A] Revaloriser les entrées de ville à améliorer	

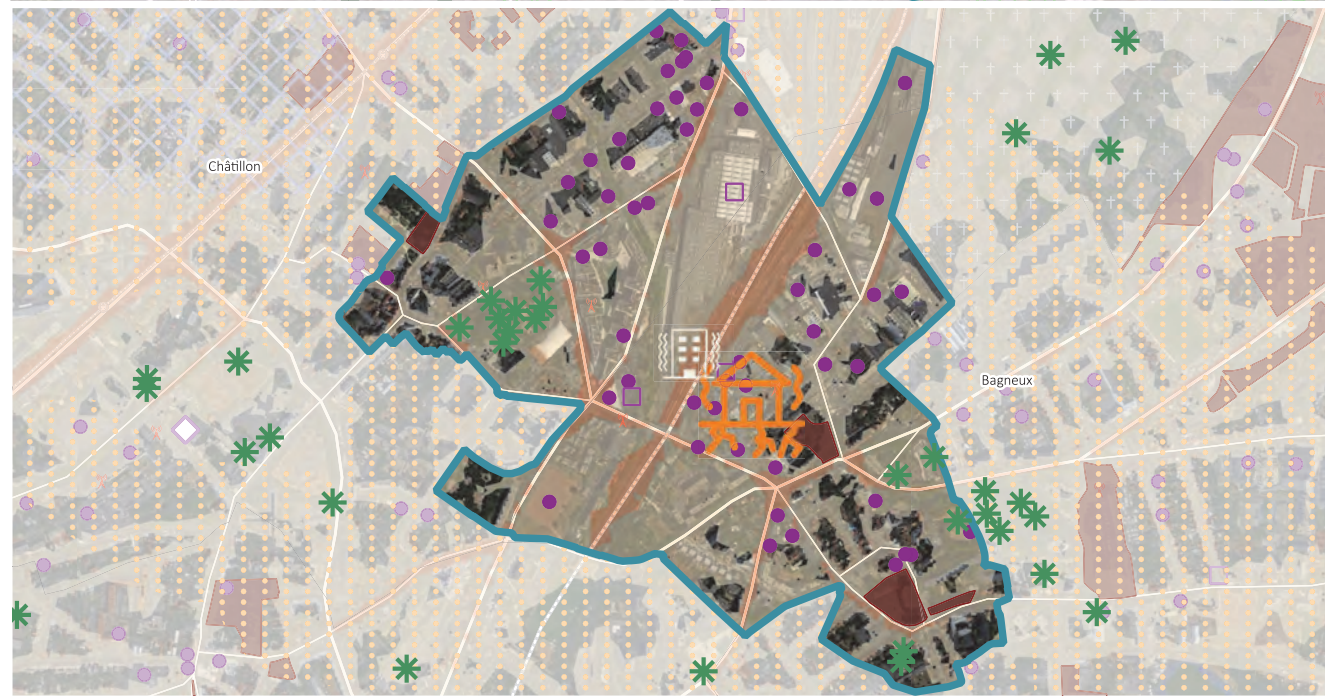
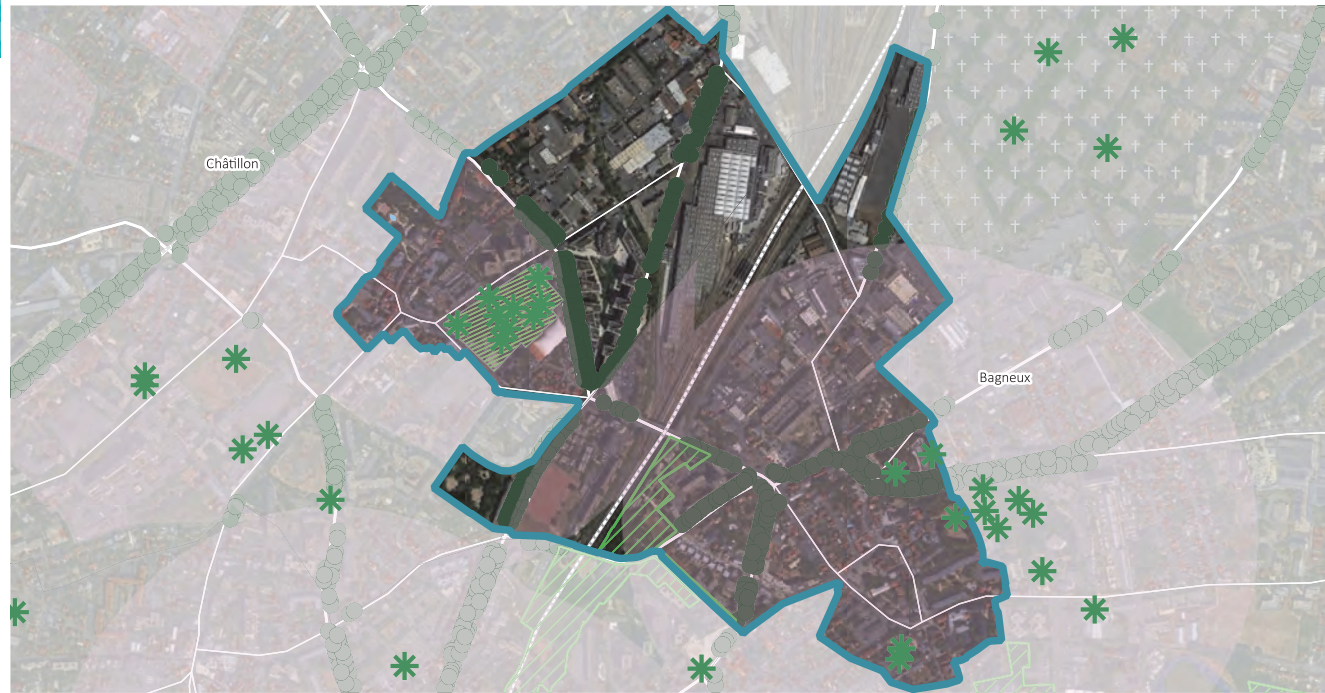
Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	
Aucune incidence négative notoire	
Mesures de réduction	
Mesures de compensation	
Incidences positives	
>[+] Protection des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	

Risques naturels			
Incidences négatives			
Aucune incidence négative notoire			
		Mesures d'évitement	
Mesures de réduction			
Incidences positives			
>[+] Amélioration de la gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle			
		Mesures de compensation	
		Mesures d'accompagnement	

Santé / Pollution			
Incidences négatives			
>[-] Consommation énergétique du bâtiment ancien importante par rapport aux constructions neuves.			
		Mesures d'évitement	
Mesures de réduction			
>[R] Incitation à la rénovation thermique du parc bâti ancien.			
Incidences positives			
		Mesures de compensation	
		Mesures d'accompagnement	

Etat initial de l'environnement et enjeux

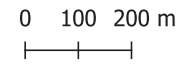
Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Cette zone est constituée de zones de logements, d'infrastructures scolaires et de sports et d'une gare.</p> <p>&gt; 50% de la surface de l'OAP se situe dans des périmètres de monuments historiques à l'Est et au Sud-Ouest de la zone</p> <p>&gt; Des alignements d'arbres longent les principaux axes routiers (D63, D72, D123)</p>	<p>&gt;Continuités écologiques : Cette OAP possède des espaces de relais boisés à plusieurs endroits de sa superficie permettant une bonne connectivité pour les espèces. Au Sud du périmètre des réservoirs de biodiversité de milieux ouverts, boisés et multitrames sont également présents. Cette zone possède donc un enjeu fort pour la préservation des espèces et la continuité écologique du territoire.</p> <p>&gt;Aire d'influence : /</p> <p>&gt;Arbres : présence d'arbres</p> <p>&gt;Jardin familial : Non</p> <p>&gt;Roselière : Non</p> <p>&gt;Zones humides : Non</p> <p>&gt;Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
8 / 8	12 / 12
Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Cette OAP présente des risques forts de retrait-gonflement des argiles</p> <p>&gt; Les risques de mouvement de terrain sont importants sur la zone en raison de la présence de cavités souterraines</p>	<p>&gt; Cette zone présente 3 ICPE : Aalyah recyclage, une société de dépannage et remorquage automobile et la SNCF Technicentre Atlantique</p> <p>&gt; Nombreux sols anciennement pollués dus à des activités d'imprimerie, de métallurgie, de mécanique, de pelliculage</p> <p>&gt; Une partie de la zone est soumise à des nuisances sonores en raison notamment de la proximité avec la voie ferrée et de plusieurs départementales</p> <p>&gt; Présence de 4 antennes sur la zone</p> <p>&gt; Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10 minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p> <p>&gt; Cette OAP présente des risques moyens à fort d'îlot de chaleur urbain sur la moitié de l'espace</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 6	8 / 8



OAP	<b>TVB - Nature en Ville</b>	Remontées de nappes	55 - 65 dB
<b>Paysage/Patrimoine</b>	Réservoir de biodiversité multitrame	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	65 - 75 dB
Périmètre des MH	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	75 - 80 dB
Sites classés	Alignement d'arbres	Lignes aériennes RTE	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
Sites inscrits	Jardin familial	Antennes ANFR	ICU (très forte vulnérabilité)
Points de vue	Roselière	ICPE	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
Réseau hydrographique	Réseau hydrographique	SIS	
Trame bleue		Basias	
		Basol	

Note globale de sensibilité environnementale

32 / 34



OAP Transcommunale entrée de ville		Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives		Mesures d'évitement	
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures  >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion  >[-] Création de nouveaux espaces d'interface	>[E] Préservation des alignements d'arbres le long du boulevard de la liberté et l'Avenue de la République.		
	Mesures de réduction		
	>[R] Préserver les franges paysagères de qualité >[R] Maintien de l'identité architecturale et paysagère >[R] Assurer les continuités, transitions et articulations en termes de formes urbaines, couleurs, matières entre les projets et l'existant >[R] Prévoir l'équilibre et l'interaction entre volumes construits et plantes. >[R] Encadrement des formes urbaines en cohérence avec le patrimoine bâti >[R] Préserver le secteur pavillonnaire >[R] Secteur de transition >[R] Requalification del 'entrée de ville commune à Bagneux et Châtillon		
Incidences positives		Mesures de compensation	
>[+] Amélioration de la perception du patrimoine architectural et paysager par sa valorisation et mise en scène >[+] Création de nouvelles vues et perceptions et mises en valeur des perspectives existantes >[+] Mise en valeur du patrimoine existant avec "la voie des deux clochers". >[+] Amélioration de la protection globale du patrimoine bâti du territoire  >[+] Amélioration de liens existants via l'amélioration du passage de la coulée verte.	Mesures d'accompagnement		

Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	
[-] Augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs entraînant une dégradation des milieux naturels >[-] Suppression/ dégradation potentielle d'arbres dans le cadre de l'évolution des aménagements	
Mesures d'évitement	
>[E] Préservation des milieux naturels existants >[E] Prise en compte des corridors écologiques structurants et majeurs >[E] Respect du fonctionnement des corridors dans leurs usages par les modes doux	
Mesures de réduction	
> [R] Préserver la Nature en ville	
Mesures de compensation	
>[C] Valorisation des EV en ouvrant de nouvelles liaisons jusqu'au cœur des îlots	
Incidences positives	
>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur fonctionnalité (création d'un parc Sud de Châtillon)	
Mesures d'accompagnement	
>[A] Renvoyer à l'OAP TVB pour les principes visant à conforter le passage de la Coulée Verte, à valoriser les liaisons entre espaces verts et coulée verte (plantation d'alignements d'arbres, renforcement des strates végétales...)	

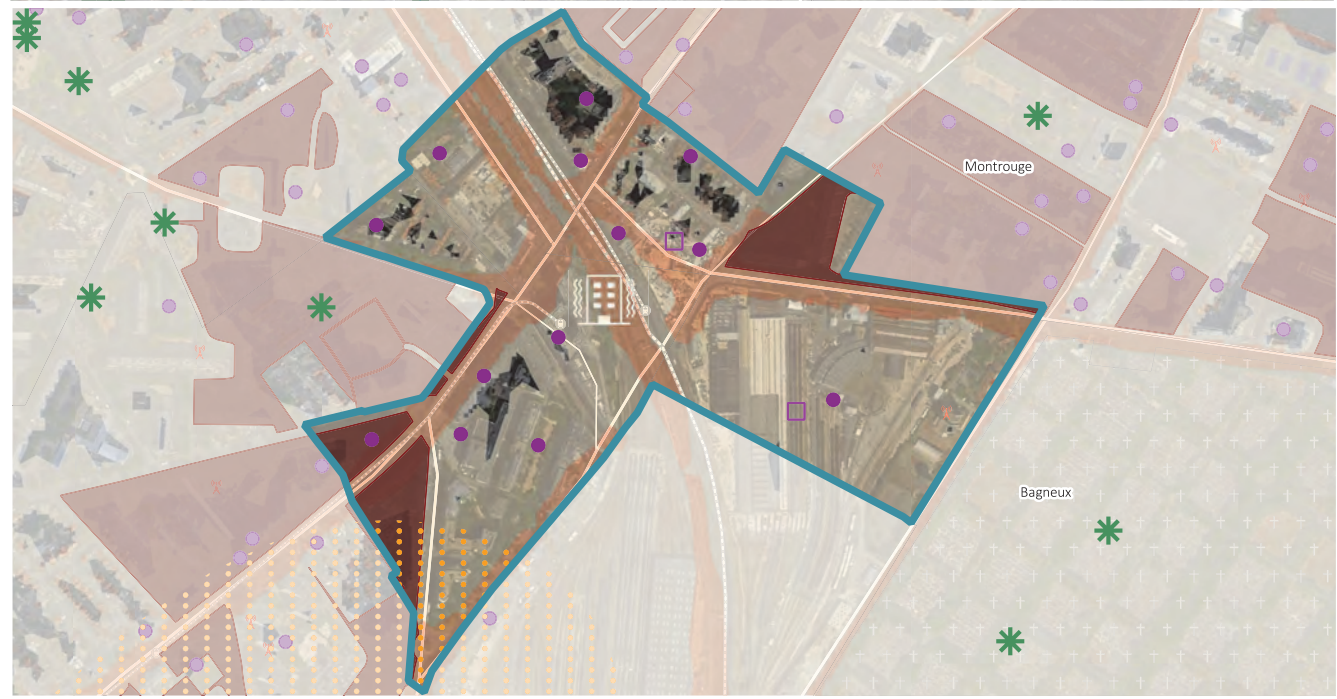
Risques naturels	
Incidences négatives	
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	Mesures d'évitement En lien avec les dispositions réglementaires : >[E] Eloigner l'implantation de la végétation à proximité des constructions  >[E] Proposition : désolidariser les fondations de constructions mitoyennes
	Mesures de réduction > [R] Limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées via la préservation et l'aménagement d'espaces végétalisés (cf. OAP thématique environnement/TVB) > [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée
Incidences positives	
Mesures de compensation >[C] Aménagement d'espaces de nature en contexte urbain	
Mesures d'accompagnement	

Santé / Pollution	
Incidences négatives	
>[-] Génération de risques et pollutions supplémentaires par de nouvelles activités  >[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux ondes électromagnétiques  >[-] Augmentation du nombre de zones concernées par les pollutions atmosphériques >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation des besoins et consommations énergétiques >[-] Exposition potentielle de la population à une pollution des sols	Mesures d'évitement >[E] Eloigner les populations vis-a-vis des sources de nuisances (retrait/ recul de l'implantation des constructions par rapport à la voirie) >[E] Eloigner les populations vis-a-vis des sources d'ondes électromagnétiques au niveau des deux antennes réseaux >[E] Raccordement privilégié du site Croizat Fortin Blanchard au réseau de géothermie >[E] Apaisement et requalification des rues des centres anciens
	Mesures de réduction En lien avec des dispositions réglementaires et ou une OAP thématique : >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélection >[R] Incitation à la production d'énergie de récupération >[R] Adaptation et réduction des trajets liés à la collectes des déchets >[R] Réemploi des matériaux sur sites
Incidences positives	
Mesures de compensation >[+] Contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores >[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives	
Mesures d'accompagnement	

Etat initial de l'environnement et enjeux

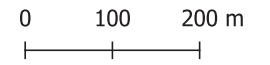
Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Ce site est situé entre les communes de Malakoff, Montrouge et Chatillon. Il est constitué de logement au Sud et de la gare et des voies ferroviaires au Nord. Ce site possède une place stratégique au sein du trafic ferroviaire car c'est le terminus de la ligne 13 et de la futur ligne 15. L'objectif est d'améliorer les circulations douces.</p> <p>&gt; Ce site ne se trouve pas à proximité de monuments historiques</p> <p>&gt; Ce site est proche d'entrées de ville à améliorer et d'une entrée de ville peu qualitative. L'entrée de la gare est peu qualitative</p>	<p>&gt; Continuités écologiques : Ce site présente des réservoirs de biodiversité multitrème et boisés à l'Ouest et d'un espace de relais boisé pour les espèces à l'Est de la zone à proximité du cimetière de Bagneux. Ces sites sont à préserver car ils sont peu nombreux sur ce territoire et présentent un intérêt pour le déplacement des espèces.</p> <p>&gt; Aire d'influence : Ce site n'est dans l'aire d'influence d'un réservoir de milieux ouverts ou d'un corridor</p> <p>&gt; Arbres : alignement et présence d'arbres</p> <p>&gt; Jardin familial : Non</p> <p>&gt; Roselière : Non</p> <p>&gt; Zones humides : Non</p> <p>&gt; Cours d'eau : Non</p> <p>Cet espace est très minéralisé et fragmenté notamment en raison des voies SNCF. Les quelques espaces verts semblent avoir un enjeu modéré au mieux mais sont indispensables dans ce contexte à la nature ordinaire</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
4 / 8	12 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Ce site présente un risque fort de retrait-gonflement des argiles au Sud et moyen sur le reste du périmètre</p> <p>&gt; La commune de Montrouge a connu de l'exploitation des sous sol de calcaire grossier jusqu'au 19ème siècle créant des cavités souterraines sur près de 40% de la ville. Le risque de mouvement de terrain lié à des affaissements ou des effondrements de terrain est donc important.</p>	<p>&gt; Ce site possède deux ICPE au niveau de la gare</p> <p>&gt; Cette OAP possède des sols anciennement ou potentiellement pollués par la présence de stations essence, de garage.</p> <p>&gt; Ce site est bruyant en raison du trafic ferroviaire et des axes D62 et D906</p> <p>&gt; Une antenne relais est présente au niveau du site</p> <p>&gt; Les parcs ne sont pas accessibles à moins de 10minutes pour les riverains, il y a donc une carence d'espaces verts.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	6 / 8



OAP	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	55 - 65 dB
Paysage/Patrimoine	Réservoir de biodiversité multitrème	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	65 - 75 dB
Perimetre des MH	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	75 - 80 dB
Sites classés	Alignement d'arbres	Lignes aériennes RTE	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)
Sites inscrits	Jardin familial	Antennes ANFR	ICU (très forte vulnérabilité)
Points de vue	Roselière	ICPE	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
	Réseau hydrographique	SIS	
	Trame bleue	Basias	
		Basol	

Note globale de sensibilité environnementale  
25 / 34





OAP Transcommunale Gare Chatillon Montrouge Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures au niveau des opérations de renouvellement urbain >[-] Nouvelles formes urbaines en discordance / mauvaise insertion au niveau des opérations de renouvellement urbain	> [E] Préservation des espaces verts bordant la coulée verte > [E] Protection des alignements d'arbres > [E] Préservation de la vocation industrielle du technicentre > [E] Préservation de bâtiments d'intérêt patrimonial (Ronde) > [E] Maintien de l'identité architecturale et paysagère > [E] Mise en place d'une transition douce vers le pavillonnaire
	Mesures de réduction
	>[R] Prise en compte d'une bonne insertion urbaine et d'une architecture de qualité pour le développement de l'habitat et des activités >[R] Maîtrise de l'évolution du tissu urbain et mise en valeur du bâtiment d'intérêt local au sein du technicentre.
Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Création de nouveaux liens par la coulée verte et le développement des axes de mobilité douce et par l'amélioration des franchissements piétons. > [+] Conservation de la protection globale du patrimoine bâti du territoire >[+] Amélioration du cadre de vie et paysager > [+] Encouragement des percées physiques ou visuelles vers le cœur d'îlots paysagers	>[C] Aménagement d'espaces verts de qualité
	Mesures d'accompagnement

Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
[-] Destruction potentielle de patrimoine arboré remarquable (arbres de hautes tiges) dans le cadre du renouvellement urbain à l'Est de l'OAP (angle av. Jean Jaurès et av. Marx Dormoy)	>[E] Mise sous protection de la Nature en Ville existante. En lien avec l'OAP thématique TVB : > [E] Prise en compte des aires d'influences écologiques du territoire
	Mesures de réduction
	Mesures de compensation
	En lien avec l'OAP thématique TVB : >[C] Végétalisation des nouvelles constructions et nouveaux aménagements
Incidences positives	Mesures d'accompagnement
>[+] Préservation et renforcement de la trame verte et bleue via l'aménagement d'espaces verts	>[A] Proposition : mettre en place des espaces verts de qualité En lien avec l'OAP thématique TVB : > [A] Mettre en place des mesures pour favoriser la biodiversité autour de la coulée verte en lien avec l'OAP TVB. > [A] Maintien et développement des espaces verts

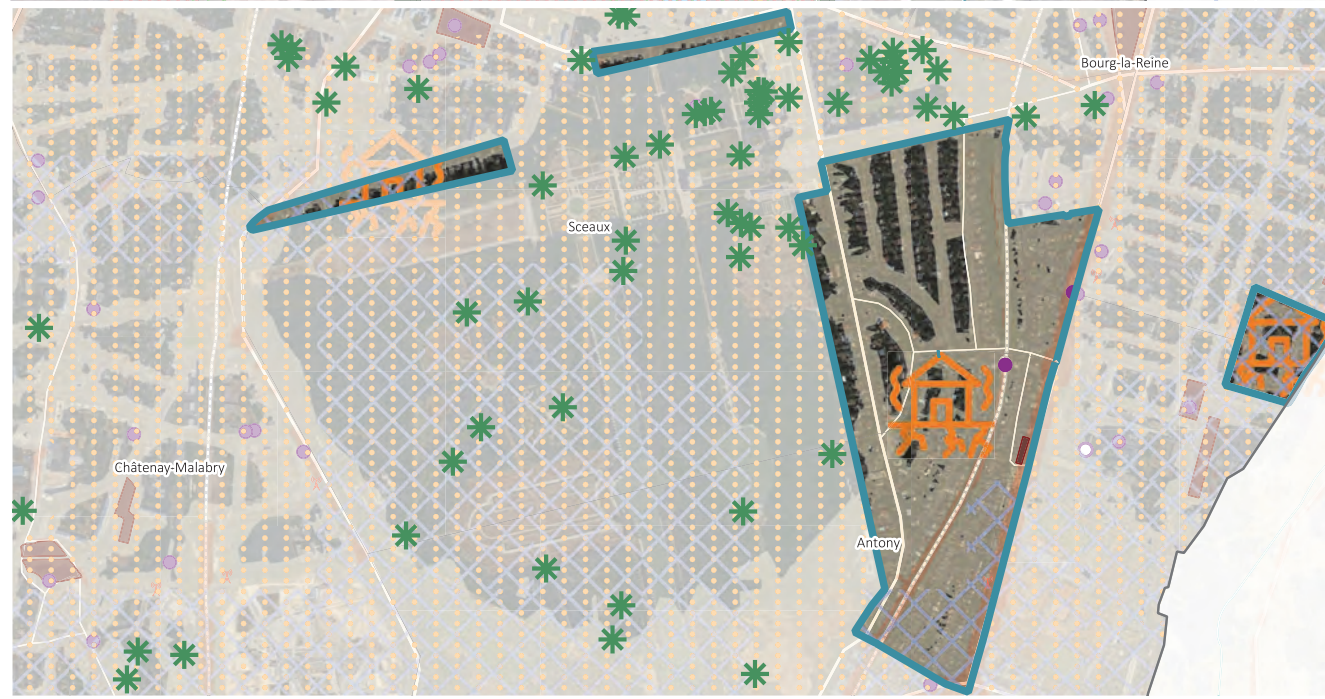
Risques naturels	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés au risque mouvement de terrain >[-] Augmentation de la consommation en eau potable. >[-] Augmentation des besoins de collecte et équipement pour le traitement des eaux usées	>[E] Eloigner l'implantation de la végétation à proximité des constructions
	Mesures de réduction
	> [R] Mettre en place des constructions répondant aux risques de mouvement de terrain : prévoir un choix de matériaux souples et une structure de bâtiment adaptée.
Incidences positives	Mesures de compensation
	Mesures d'accompagnement

Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Augmentation potentielle du nombre d'habitants et d'usagers exposés aux risques et nuisances liés aux axes de déplacement >[-] Augmentation des émissions de polluants atmosphériques par les nouvelles constructions et les nouveaux déplacements générés >[-] Augmentation des besoins en matériaux de construction et flux associés >[-] Augmentation des déchets produits et donc des transports liés à la collecte >[-] Augmentation de la consommation énergétique liée aux nouvelles constructions et aux nouveaux habitants >[-] Installation de nouvelles zones d'activités et de logements sur des sites anciennement pollués	>[E] Attention particulière portée à l'atténuation des nuisances sonores >[E] Implantation des constructions en retrait de l'alignement >[E] Réduction de la pollution atmosphérique liée à l'arrivée de la L15, au prolongement et à l'amélioration des mobilités >[E] Préservation des espaces verts bordant la Coulée Verte et développement d'espaces verts permettant d'œuvrer pour la lutte contre les ICU
	Mesures de réduction
	En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: [R] Privilégier des aménagements pour réduire les nuisances sonores liés à la gare >[R] Ajouter des marges de retrait ou de la végétalisation aux abords de la gare pour réduire les nuisances sonores >[R] Disposer les activités en front de gare et les habitats en second plan. Privilégier l'isolation acoustique dans la construction >[R] Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés En lien avec des dispositions réglementaires et/ou une OAP thématique: >[R] Installation de dispositifs de stockage adaptés pour favoriser le tri sélectif >[R] Incitation au recyclage des matériaux et déchets végétaux >[R] Valorisation énergétique des déchets >[R] Incitation à la rénovation thermique du parc bâti ancien
Incidences positives	Mesures de compensation
>[+] Valorisation des déplacements actifs par la mise en place du principe de ville compacte et courte-distance	
	Mesures d'accompagnement
	>[A] Proposition : gestion des îlots de chaleur urbains forts : renforcer la présence de la nature et de l'eau au sein des projets d'aménagement, valorisation des principes bioclimatiques notamment en matière de luminosité et de lutte contre les îlots de chaleur

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Situé sur les communes de Sceaux et Antony, le secteur d'OAP transcommunale est à proximité immédiate du Domaine de Sceaux. Il est concerné au Sud par le périmètre des abords de Monuments Historiques.</p> <p>&gt; Le secteur est principalement constitué d'un tissu résidentiel pavillonnaire.</p> <p>&gt; Le secteur étant à cheval sur deux communes marque une interface. Les entrées de villes sont majoritairement qualitatives, une à l'Est et au niveau de la gare sont à améliorer.</p>	<p>&gt;Continuités écologiques : Le site est concerné un réservoir de biodiversité multitraxe et par un corridor des milieux ouverts (doublant en partie l'axe ferroviaire).</p> <p>&gt;Aire d'influence : Non</p> <p>&gt;Arbres : Le site présente des alignements d'arbres.</p> <p>&gt;Jardin familial : Non</p> <p>&gt;Roselière : Non</p> <p>&gt;Zones humides : Non</p> <p>&gt;Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
7 / 8	8 / 12

Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Le Sud-Est du secteur est concerné par des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave</p> <p>&gt; L'ensemble du secteur d'OAP est exposé à un aléa fort du retrait-gonflement des argiles</p>	<p>&gt; Un site de pollution des sols (Basias) est présent au sein du périmètre.</p> <p>&gt; Les nuisances sonores liées à la présence de l'axe ferroviaire du RER B sont limitées</p> <p>&gt; Le Domaine de Sceaux est limitrophe au site et représente un espace vert accessible</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	3 / 8



**OAP**

**Paysage/Patrimoine**

- Perimetre des MH
- Sites classés
- Sites inscrits
- Points de vue

**TVB - Nature en Ville**

- Corridors des milieux ouverts
- Réservoir de biodiversité multitraxe
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres
- Jardin familial
- Roselière
- Réseau hydrographique
- Trame bleue

**Risques naturels/Santé/Pollution**

- Remontées de nappes
- Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)
- Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)
- Lignes aériennes RTE
- Antennes ANFR
- ICU (très forte vulnérabilité)
- Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)

**55 - 65 dB**

**65 - 75 dB**

**75 - 80 dB**

**ICPE**

**SIS**

**Basias**

**Basol**

Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

0 100 200 m

Note globale de sensibilité environnementale

21 / 34

OAP Transcommunale Parc de Sceaux		Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives	Mesures d'évitement	Incidences positives	Mesures de compensation
>[-] Banalisation des paysages par de nouvelles constructions liées au résidentiel pavillonnaire >[-] Création de nouveaux paysages et de nouvelles architectures >[-] Nouvelles formes urbaines potentiellement en discordance / mauvaise insertion >[-] Création de nouveaux espaces d'interface entre les communes de Sceaux et Antony	>[E] Préservation de l'identité architecturale et paysagère du quartier par la préservation de l'existant		Mesures de compensation
	Mesures de réduction		Mesures d'accompagnement
	>[R] Encadrement des nouvelles constructions et des extensions en termes de grands principes d'organisation urbaine et de la qualité des éléments architecturaux >[R] Préservation des espaces verts et paysagers existants situés à l'avant des constructions		

Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
>[-] Potentielle perturbation d'habitats naturels ou d'espèces par des constructions dans les réservoirs de biodiversité et au niveau des corridors écologiques >[-] Suppression potentielle d'espaces de nature en ville végétalisés dans le cadre des nouvelles constructions (cœurs d'îlot et alignements d'arbres) >[-] Imperméabilisation des sols	Mesures de réduction
	Mesures de compensation
	>[R] Préservation des espaces verts et paysagers existants situés à l'avant des constructions >[R] Mise en place de clôtures perméables à la petite faune en limites séparatives >[R] Limitation de la surface occupée par les constructions principales En lien avec les dispositions réglementaires : >[R] Limitation de l'emprise au sol des constructions et maintien d'espaces de pleine terre
Incidences positives	Mesures d'accompagnement
	>[A] Mise en place de clôtures doublées de haies végétalisées composées d'espèces locales En lien avec les dispositions réglementaires : >[A] Règle de plantation d'arbres de haute tige

Risques naturels	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
Aucune incidence négative notoire	Mesures de réduction
	Mesures de compensation
	Mesures d'accompagnement

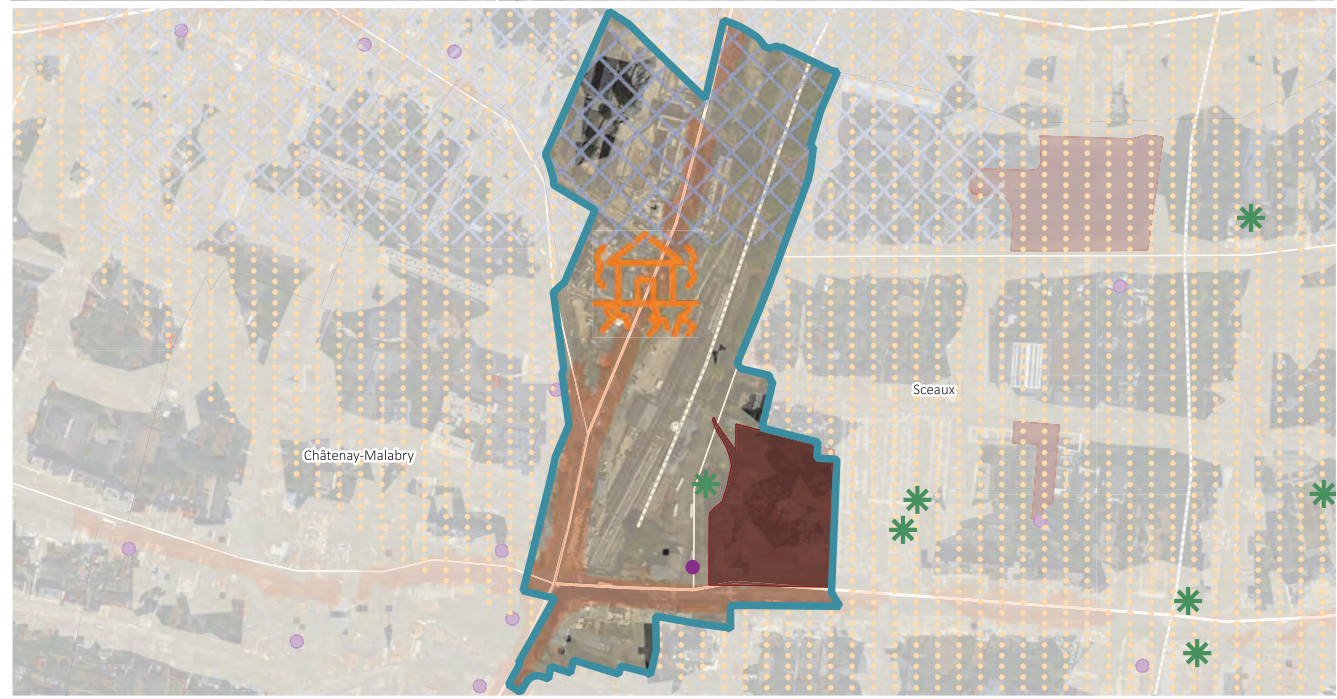
Santé / Pollution	
Incidences négatives	Mesures d'évitement
Aucune incidence négative notoire	Mesures de réduction
	Mesures de compensation
	Mesures d'accompagnement

Etat initial de l'environnement et enjeux

Paysage / Patrimoine	TVB / Nature en Ville
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Situé sur les communes de Sceaux et Châtenay-Malabry, le secteur d'OAP des Quatre Chemins est autour de la gare de RER B de Robinson.</p> <p>Les alentours de la gare sont composés de logements, de commerces et d'un parking.</p> <p>&gt; Le site se situe dans le périmètre de monument historique du Lycée Marie Curie à l'Est.</p> <p>&gt; La zone est constituée d'une entrée de gare à améliorer, de deux entrées de villes à améliorer une entrée de ville peu qualitative.</p> <p>&gt; Des alignements d'arbres contribuent à la qualité paysagère</p>	<p>Continuités écologiques : Le site ne présente pas de corridor écologique ou de réservoir.</p> <p>&gt; Aire d'influence : L'Est de la zone est dans l'aire d'influence des réservoirs de biodiversité multitrame, boisés et de milieux ouverts.</p> <p>&gt; Arbres : Le site possède un arbre remarquable et des arbres d'alignement le long de l'Avenue Jules Guesde et la rue Houdan.</p> <p>&gt; Jardin familial : Non</p> <p>&gt; Roselière : Non</p> <p>&gt; Zones humides : Non</p> <p>&gt; Cours d'eau : Non</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
6 / 8	8 / 12

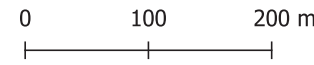
Risques naturels	Santé environnementale
Etat initial et enjeux	Etat initial et enjeux
<p>&gt; Le Nord du site possède des zones potentiellement sujettes aux inondations des caves.</p> <p>&gt; L'ensemble de la zone possède des risques forts de retrait-gonflement des argiles.</p>	<p>&gt; La zone possède des sols anciennement pollués en raison de la présence d'une blanchisserie et d'un garage</p> <p>&gt; Le site présente des nuisances sonores en raison du trafic ferroviaire du RER B</p> <p>&gt; Le Nord-Ouest et le Sud-Ouest est à proximité du parc Henri Sellier, le reste du site n'est pas à proximité d'un espace vert.</p>
Note de Sensibilité	Note de Sensibilité
3 / 6	4 / 8

OAP	<b>TVB - Nature en Ville</b>	<b>Risques naturels/Santé/Pollution</b>	55 - 65 dB
<b>Paysage/Patrimoine</b>	Corridors des milieux ouverts	Remontées de nappes	65 - 75 dB
Perimetre des MH	Réservoir de biodiversité multitrame	Retrait/Gonflement - Argiles (moins de 95 % de l'OAP)	75 - 80 dB
Sites classés	Arbres remarquables	Retrait/Gonflement - Argiles (plus de 95 % de l'OAP)	Lignes aériennes RTE
Sites inscrits	Alignement d'arbres	ICPE	Antennes ANFR
Points de vue	Jardin familial	SIS	ICU (très forte vulnérabilité)
	Roseliere	Basias	Risque de mouvement de terrain issu des carrières (plus de 95% de l'OAP couverte)
	Réseau hydrographique	Basol	
	Trame bleue		



Risque de mouvement de terrain issu des carrières (moins de 95% de l'OAP couverte)

Note globale de sensibilité environnementale  
21 / 34



OAP transcommunale Quatre Chemins		Paysage / Patrimoine	
Incidences négatives		Mesures d'évitement	
Aucune incidence négative notoire			
		Mesures de réduction	
Incidences positives		Mesures de compensation	
>[+] Amélioration de la perception paysagère via la présence du végétal en cœur d'îlot et le talus du RER >[+] Création de nouveaux liens via le maillage de circulation douce >[+] Mise en valeur des entrées de territoire et/ou communales et de l'entrée de gare >[+] Amélioration de la qualité paysagère des espaces de transition vers le tissu pavillonnaire		Mesures d'accompagnement	
		>[A] Prévoir des aménagements végétalisés au sein des espaces publics du pôle d'échange multimodal	

Trame Verte et Bleue/Nature en ville	
Incidences négatives	
[-] Suppression d'espaces de nature en ville dans le cadre de la restructuration du pôle d'échange multimodal de Robinson	
>[R] Valorisation les continuités végétales du talus du RER >[R] Affirmation de la présence du végétal en cœur d'îlot	
Mesures de compensation	
Incidences positives	
Mesures d'accompagnement	
>[+] Protection et renforcement des corridors écologiques, à une échelle cohérente, celle de l'intercommunalité >[+] Renforcement des espaces de nature en ville et de leur multifonctionnalité	

Risques naturels	
Incidences négatives	
Aucune incidence négative notoire	
Mesures de réduction	
Incidences positives	
Mesures de compensation	
>[+] Amélioration de la gestion intégrée et alternative des eaux pluviales à la parcelle	

Santé / Pollution	
Incidences négatives	
Aucune incidence négative notoire	
Mesures de réduction	
Incidences positives	
Mesures de compensation	
>[+] Favoriser des déplacements bas carbone et des mobilités actives par le principe de ville compacte et courte-distance. >[+] Réduction des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques	
>[A] Conserver les arbres d'alignement le long des principaux axes routiers pour permettre d'atténuer les nuisances sonores.	